

Arrêts de travail en 2025 ? Budget Barnier / Budget Bayrou : Toujours et encore des économies à réaliser sur le dos des malades !





Les pertes calculées, déjà conséquentes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.

Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

Des baisses de rémunération jusqu'à – 13 % pour un CMO d'un mois !

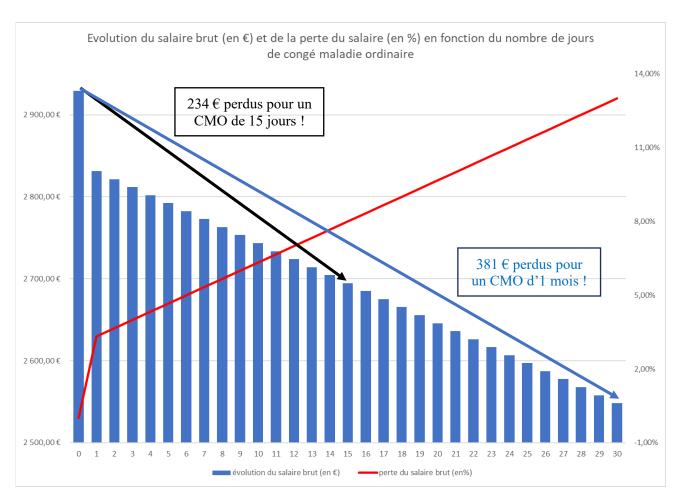
Projection ne tenant pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence. Les montants indiqués représentent des pertes <u>a minima</u>!

La FNEC FP-FO revendique l'abrogation du jour de carence et donc le retrait de cette mesure.

Vous souhaitez une simulation propre à votre situation ?



Exemple sur la situation de Nadia Enseignante au 9ème échelon de la classe normale



Avec 1 jour de carence, elle perd environ 98 €, soit environ une diminution de 3 % de son salaire brut.

Avec les mesures du gouvernement Bayrou, et un arrêt de 5 jours, elle perd environ 137 €. Son salaire brut passe de 2929 € à 2792 €. Sa perte de salaire brut est estimée à environ 5 %.

⇒ Plus son congé maladie ordinaire est long, plus elle perdra du salaire, allant jusqu'à une perte de 13 % de son salaire brut sur un mois!